



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT 563

Déposé le : 06.09.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Alpen Peak à Sainte Croix, pointe de l'iceberg de sociétés qui exploitent des salarié-e-s low cost ?

Texte déposé

La grève, avec occupation, des travailleurs d'Alpen Peak sur le chantier de Ste-Croix (VD) est à son huitième jour. Les travailleurs ne demandent rien d'autres que la direction de l'entreprise paie ce qu'elle leur doit (une centaine de milliers de francs). Ils ont à nombreuses reprises demander d'ouverture de négociations avec la direction d'Alpen Peak.

Les grévistes défendent leurs droits. Les faits sont accablants contre Alpen Peak et les preuves de malversations incontestables: les contrats de travail comprennent des clauses illégales et les fiches de salaires étaient trafiquées. Une plainte pénale pour faux dans les certificats, subsidiairement pour usure, a été déposée contre les responsables de l'entreprise. Pour rappel, Alpen Peak calculait le salaire des travailleurs sur une base de 8 ou 9 euros de l'heure, au lieu des 25 francs prévus par le contrat et la Convention collective de travail (CCT) de la branche, pour ensuite les convertir en francs suisses et revoir à la baisse le nombre d'heures de travail inscrit sur la fiche de paie. Résultat, elle leur volait systématiquement entre 40 et 50 heures de travail par mois, qu'elle doit encore payer.

Alpen Peak fait partie d'un réseau d'entreprises qui a fondé une partie de ses profits sur l'exploitation de travailleurs low cost. M. [REDACTED] et ses associés sont spécialisés dans le courtage immobilier. Ils achètent des maisons, des immeubles ou des fermes qu'ils rénovent à bas prix, grâce au travail de salariés sous-payés, pour ensuite les louer ou les revendre au prix fort. [REDACTED] et consorts sont des marchands de misère qui n'hésitent pas à contourner les lois pour maximiser leurs profits. Il ne faudrait pas que cette affaire aboutisse à la conclusion que des entrepreneurs véreux puissent agir en toute impunité et s'en sortir sans conséquence.

Les député-e-s soussigné-e-s posent les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quels sont les contrôles administratifs - en matière de permis de travail, de contrat de travail et de respect des dispositions obligatoires de la CCT - qui ont été fait, dans le canton de Vaud

- et dans le canton de Neuchâtel, par rapport à l'entreprise Alpen Peak ?
2. Comment l'entreprise Alpen Peak a pu engager, avec des permis G, des travailleurs polonais fictivement domicilié dans la zone frontière ?
 3. N'est-il pas urgent d'étendre à toutes les entreprises intervenant sur les chantiers (et pas seulement à celles membres de la FVE), dans le canton de Vaud, le système de badge certifiant que les conditions de travail sont conformes à la CCT et que les charges sociales sont correctement payées ?
 4. N'est-il pas nécessaire, pour combattre le dumping social et salarial, dans la construction de légiférer rapidement, sur le plan cantonal, pour permettre aux organisations professionnelles (syndicats et employeurs) de suspendre l'intervention d'une entreprise X sur un chantier dès lors qu'il est constaté des violations caractérisées de la CCT par cette entreprise ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Jean-Michel Dolivo

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

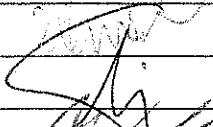
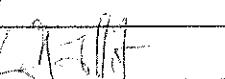
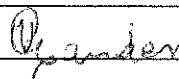
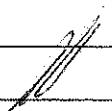
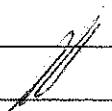
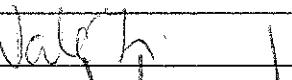
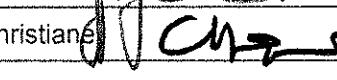
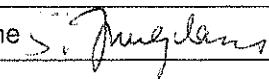
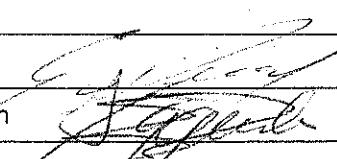
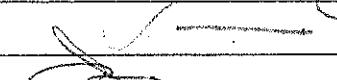
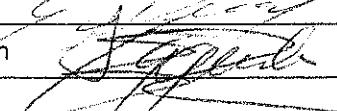
Jean Tschopp

Signature(s) :

Hugues Gander

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1^{er} septembre 2016

Ansermet Jacques		Clément François 	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire		Clivaz Philippe 	Epars Olivier
Aubert Mireille		Collet Michel 	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne		Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent		Courdesse Régis	Freymond Isabelle 
Bendahan Samuel		Cretegny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre		Cretegny Laurence	Gander Hugues 
Bezençon Jean-Luc		Croci-Torti Nicolas 	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu		Crottaz Brigitte 	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe		Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard		De Montmollin Martial 	Golaz Olivier
Bory Marc-André		Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain		Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier		Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya 		Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François		Desmeules Michel	Hurni Véronique
Chapalay Albert		Despot Fabienne	Induni Valérie 
Chappuis Laurent		Devaud Grégory	Jaccoud Jessica 
Cherubini Alberto		Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane 
Cherbuin Amélie		Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Chevalley Christine		Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Chevalley Jean-Rémy		Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne 
Chollet Jean-Luc		Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Christen Jérôme		Duvoisin Ginette 	Keller Vincent 
Christin Dominique-Ella		Eggenberger Julien 	Kernen Olivier 

Liste des députés signataires – état au 1^{er} septembre 2016

Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pillonel Cédric	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Probst Delphine	Stürner Felix
Manzini Pascale	Randin Philippe	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Martin Josée	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Romano Myriam	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Züger Eric
Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella	